



NON À LA RETRAITE À POINTS

"On vit plus longtemps donc il faut travailler plus longtemps" : FAUX.

Cette affirmation utilisée pour justifier toutes les réformes antérieures peut sembler relever du bon sens. Elle occulte cependant l'énorme écart d'espérance de vie entre les seniors, selon la pénibilité des métiers qu'ils ont exercés et selon leur milieu social.

Ce qui compte, c'est donc et surtout l'espérance de vie en bonne santé ! Et cette espérance ne progresse pas, elle stagne, voire même elle régresse.

Repousser à 64 ans l'âge légal du départ à la retraite, ou encore augmenter la durée totale de cotisations de sorte qu'il faille travailler jusqu'à 64 ans pour atteindre le taux plein, c'est donc proposer que les salarié-es aient à travailler plusieurs années supplémentaires, à un âge auquel ils ont déjà des handicaps ou des maladies.

Sans oublier que les seniors sont particulièrement touchés par le chômage en fin de carrière. A quoi bon alors repousser l'âge de départ ? Mieux vaut laisser la place aux jeunes qui eux ont des difficultés pour trouver un travail.

"Les règles de départ à la retraite sont trop avantageuses pour les fonctionnaires" : FAUX.

Cette affirmation est tellement répétée au fil des ans qu'elle a acquis l'autorité d'une évidence. Elle est pourtant fausse. Selon le Conseil d'orientation des retraites, la majorité des fonctionnaires obtiennent en réalité une retraite plus basse que celle qu'ils auraient eue s'ils avaient été salariés du privé. Rappelons aussi que les primes ne sont pas prises en compte dans le calcul de leur pension.

"Les retraités sont des privilégiés" : FAUX.

Il est devenu courant, par exemple lorsqu'il était question d'augmenter la CSG des seniors, d'opposer le niveau de vie des retraités, soi-disant privilégiés, à celui des actifs.

Pourtant, la France compte de nos jours plus de 800 000 retraités pauvres. Si la pauvreté est en effet moins présente chez les seniors que dans le reste de la population, elle ne les épargne pas pour autant. Les seniors représentent 20% de la moitié la plus pauvre de la population française. Et parmi les retraités subissant l'extrême pauvreté, 37% survivent avec l'allocation de solidarité aux personnes âgées (868,20 euros par mois pour une personne seule).

Les réformes successives n'ont fait que dégrader le niveau des pensions : depuis 1993, ce sont les 25 meilleures années de cotisation, et non plus les 10 meilleures, qui servent de base lors du calcul de la pension : cela a provoqué une baisse de 15 à 20% du salaire de référence et donc une baisse des pensions.

"Notre système de retraites est archaïque" : FAUX.

A "l'archaïsme" de notre système, on oppose la nécessité de le "moderniser". Mais les propositions retenues n'ont rien de moderne, ni d'efficace :

- La Suède a mis en place le système par points en 1984. Cela s'est traduit par une baisse drastique du niveau des pensions, au point qu'un retour en arrière est envisagé.

- Développer davantage les plans d'épargne retraite privés : c'est remettre en place le système de retraites par capitalisation qui prévalait en France de 1910 jusqu'à la création de la Sécurité sociale moderne, c'est-à-dire dans la première moitié du 20ème siècle.

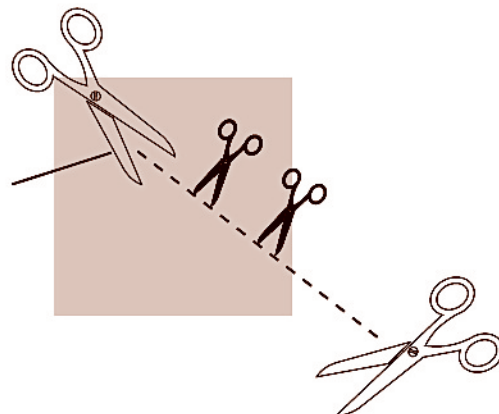
- Repousser à 65 ans l'âge légal de départ à la retraite : ce serait revenir à l'âge de départ instauré en France par la loi du 5 avril 1910, c'est-à-dire il y a plus d'un siècle. Pour rappel, l'âge légal de départ à la retraite est passé de 65 à 60 ans en 1982.

Le projet Macron de réforme des retraites

travailler plus longtemps pour des pensions plus faibles



Le projet Macron de réforme des retraites aura pour conséquences une baisse massive de nos pensions.



UNE BAISSSE DES PENSIONS MASSIVE

A carrière strictement égale, la retraite de Mathias, trentenaire, baisserait de près d'un quart par rapport à celle de son père Mathieu.



Mathieu
né en 1961
employé dans
une entreprise privée
système actuel

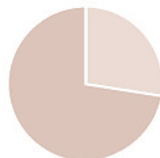
- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans



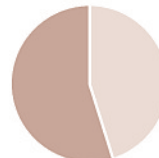
son fils **Mathias**
né en 1990
employé dans
la même entreprise
système Macron

- commence à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)
- retraite à 64 ans

Sa pension représente
73 %
de son dernier salaire



Sa pension représentera
56 %
de son dernier salaire



UN REcul DRASTIQUE DE L'ÂGE DE DÉPART

Pour toucher une pension équivalente à celle de Mathieu, Mathias devra donc travailler 3 ans et demi de plus... s'il le peut !

système actuel

Mathieu
né en 1961

système Macron

Mathias
né en 1990

- commencent à 22 ans
- carrière continue (ni chômage, ni temps partiel)

travaille jusqu'à

64 ans
pour un taux plein

devra travailler jusqu'à

67,5 ans
pour la même pension

collectif @nosretraites

Pourtant :

Moins d'un senior sur deux est encore en emploi au moment de prendre sa retraite.

L'espérance de vie en bonne santé n'est que de 63 ans, et n'augmente plus depuis dix ans.

On nous laisse donc le « choix » entre
une pension fortement diminuée, vivre
plusieurs années sans emploi ni retraite...
ou les deux !